

EQUIPEMENT À PRÉVOIR

- ♦ Chaussures de marche montantes, guêtres et bâtons ;
- ♦ Sac à dos et nécessaire à pique-nique, gourde d'eau ;
- ♦ Sac de voyage, vêtements chauds, cape de pluie ;
- ♦ Lunettes de soleil, chapeau et crème solaire ;
- ♦ Pharmacie et trousse de secours personnelles, gel hydroalcoolique ;
- ♦ À emporter : licence FFRandonnée 2024/2025, carte vitale et mutuelle santé.

DÉPLACEMENT

Possibilité de covoiturage avec contribution aux frais (voyage A/R, trajets sur place et coût du stationnement s'il y a lieu).

ACCÈS A LA FERME DU GRAND CHEMIN


Par route :

148 km via N12, contourner Alençon, passer Pré-en-Pail, poursuivre vers Domfront sur la D176. À Couptrain, prendre la D214 vers Madré, avant Madré, tourner à gauche D218, encore 1 km et vous êtes arrivés.

Ecomusée et ferme du Grand Chemin ne font qu'un.

Dans les derniers kilomètres suivre le fléchage Ecomusée

Intervenants et partenaires

<u>ORGANISATEUR</u>	
 Nature et Sentiers Comptoir des Loisirs 11 rue de la Harpe 27000 EVREUX	Association affiliée à FFRandonnée et CDRP27 Agrément Jeunesse et Sports N°27905324 Immatriculation Tourisme N°075100382 N° SIRET : 4481176594 00019 - Code APE : 9312Z Courriel : natureetsentiers.evreux27@gmail.com
Assurance R.C.P WTW France – Tour Hekla 52 avenue du Général de Gaulle CS10427 92800 Puteaux Contrat N° : 41789295M /0002	Garantie financière GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132 rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre Contrat N° : 4000716162/0

(d'après FFRandonnée 19-Annexe 12-notice info préalable-MAJ Janv 2024).



Association ?n Nature et Sentiers
affiliée à :



Du vendredi 20 au dimanche 22 juin 2025

*Nature et Sentiers vous propose
un séjour de randonnée en Mayenne
au cœur du parc régional Normandie-Maine*

Escapade organisée par Adèle et Alain

Pendant cette escapade vous pourrez vous dégourdir les jambes au cours de trois jours de randonnées cool. Nous logerons à la ferme équestre du Grand Chemin qui abrite également un écomusée présentant la vie des paysans au temps où les chevaux étaient leurs compagnons de travail. Nos soirées seront agrémentées par un concours de galoche (jeu de palets local) et par un spectacle café-théâtre interprété par le propriétaire de la ferme et de l'écomusée.

Itinéraires en boucle sans dénivelée cumulée importante, modifiables selon les conditions locales par votre guide local.

Nombre de participants : 16 ou plus

TARIF DU SÉJOUR EN PENSION COMPLÈTE : 195,00 €

RENDEZ-VOUS ET ACCUEIL

**Vendredi 20 juin 2025 vers 10 h 30
52 Le Grand Chemin à Madré (12230).**



Lire la " NOTICE D'INFORMATION SÉJOURS ", jointe à ce descriptif.

SÉJOUR DE 3 JOURS / 2 NUITS À 195,00 €

Ce prix comprend :

- ♦ la pension complète (hébergement et restauration) à la ferme du Grand Chemin ;
- ♦ le logement en chambre de 2 personnes (toilettes et salle de bain séparées), lit fait à l'arrivée, draps et linge de toilette fournis, ménage de fin de séjour ;
- ♦ les 2 petits déjeuners et pique-niques du samedi et du dimanche ;
- ♦ les 2 dîners du vendredi et samedi soir, boissons comprises ;
- ♦ les 2 soirées animées, le pot de bienvenue du vendredi, l'apéritif de samedi soir et la taxe de séjour ;
- ♦ la contribution à l'Immatriculation Tourisme fédérale (3,00 €) ;
- ♦ l'accompagnement des randonnées par le guide local.

Première prestation : visite de l'Ecomusée à 11 heures le 20 juin 2025.

Dernière prestation : randonnée du dimanche après-midi 22 juin 2025

Ce prix ne comprend pas :

- les frais de déplacement (voyage A/R, trajets sur place et stationnement) ;
- le pique-nique du vendredi midi ;
- les primes d'assurances facultatives proposées par WTW France (option 1 annulation / interruption de séjour à 11 € – option 2 bagages à 6,52 €) ;
- tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris" dans le tarif.

INSCRIPTION ET PAIEMENT

Bulletin d'inscription joint à retourner avant le 15 janvier 2025.

Règlement par **2 chèques** à l'ordre de Nature et Sentiers :

- un **1^{er} chèque d'acompte** d'un montant de **60,00 € + prix des assurances** éventuelles facultatives, encaissé à l'inscription ;
- un **2^e chèque de solde** de **135,00 €**, encaissé un mois avant le départ.

Conditions d'annulation, hors garanties assurances

En cas de désistement sans place cédée à un autre participant, **des frais seront retenus** par Nature et Sentiers et par l'hébergeur appliquant les règles suivantes selon la date d'annulation :

- jusqu'à J-30 **avant le début du séjour** : 0 % (pension non facturée) ;
- entre 30 et 21 jours : 10 % du montant de la facture totale ;
- entre 20 et 8 jours : 50 % du montant de la facture totale ;
- entre 7 et 2 jours : 75 % du montant de la facture totale ;
- moins de 2 jours avant la date d'arrivée ou si interruption de séjour : 100%.

VOTRE PROGRAMME DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL

Trois jours de randonnées en boucle, de visites et de divertissements.

1. Vendredi 20 juin 2025

Voyage jusqu'à Madré. RDV à la ferme pour 10 h 30 - 10 h 45.

11 heures : **visite commentée de l'Ecomusée** (environ 1 heure).

Vers midi, pique-nique sorti du sac (table plein air ou salle si mauvais temps).

Prise de possession des chambres.

Après-midi : randonnée sur la **boucle des Eglantiers** (Corniche de Pail),

ponctuée par un coup d'œil à la ferme fromagère bio « Tomme de Pail ».

7 km, dénivelée 202 m.

Dîner au Grand Chemin suivi d'un concours de galoche (jeu de palets local).

2. Samedi 21 juin 2025

Petit déjeuner : 8 heures.

Départ en voiture pour Avrilly : trajet 30 minutes.

Randonnée du Mont Margantin : 7 km, dénivelée : 170 m.

Déjeuner plein air à Domfront.

Après-midi : **randonnée du Tertre Sainte-Anne** (site classé) puis montée des 100 marches avec découverte pédestre commentée de la cité médiévale (donjon, remparts, église Saint-Julien, ND-sous-l'Eau).

11,3 km, dénivelée 320 m.

Dîner au Grand Chemin suivi d'une soirée **café-théâtre : Basile BOITOU « un tueur de campagne »** Bio comédie pur produit du Terroir.

3. Dimanche 22 juin

Petit déjeuner : 8 heures.

Randonnée en boucle sur le **Chemin des Templiers** via Lignou, la stèle Davidson, le château de Courtène, le monument des frères Rosseli.

12,5 km, dénivelée 132 m.

Déjeuner plein air à Lignou.

Après-midi : **boucle de Bonvouloir** en lisière sud de la forêt d'Andaine, verger conservatoire et jardin de plantes médicinales.

3,5 km, dénivelée 66 m.

Fin du séjour. Retour en Normandie.

Réunion préparatoire au séjour le samedi 26 avril 2025 à 15 h 30
Amicale Laïque de Saint-Michel à Evreux.

Association organisatrice : Nature et Sentiers
Bénéficiaire de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale n°IM075100382
Adresse courriel : natureetsentiers.evreux27@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION
SÉJOUR DE RANDONNÉE 2025 – ESCAPADE EN MAYENNE

Nom : Prénom :
Conjoint :
Adresse :
Tél. fixe : Portable :
Adresse courriel :

- Numéro(s) de licence : - Nom du club de souscription :

- s'inscrit(vent) au séjour de randonnée à Madré (Mayenne) du vendredi 20 juin au dimanche 22 juin 2025, au tarif de 195,00 € par personne ;
- certifie(nt) avoir pris connaissance sur le site de l'association ou par courrier, du descriptif complet du séjour et des notices d'information :
 - ▶ sur les assurances optionnelles WTW France / Mutuaide Assistance,
 - ▶ sur les conditions d'inscription au séjour et déclare(nt) les accepter ;
- ne contracte(nt) pas les assurances facultatives proposées par WTW ;
- contracte(nt) les assurances, ci-joint bulletin(s) de souscription complété(s) ;

Personne à prévenir en cas d'accident :
Tél. :

- verse(nt) un 1^{er} chèque de (60,00 € + €*) x = €, correspondant à l'acompte du séjour et au montant des assurances* éventuelles. Chèque à l'ordre de Nature et Sentiers, encaissé dès l'inscription ;
- règle(nt) le solde par un 2^e chèque de 135,00 € x..... =..... €, encaissé **deux mois avant le départ**. Paiement à l'ordre de Nature et Sentiers.

Date Signature(s) :

- **Covoiturage** : sans voiture voiture disponible pour passager(s).

D'après Ffrandonnée 21-Annexe 13-Bulletin de souscription séjour MAJ Janv 2024

Bulletin(s) et règlements à retourner avant le 15 janvier 2025 à :
Nature et Sentiers Comptoir des Loisirs 11 rue de la Harpe 27000 EVREUX

Association organisatrice : Nature et Sentiers
Bénéficiaire de l'Extension de l'Immatriculation Tourisme fédérale n°IM075100382
Adresse courriel : natureetsentiers.evreux27@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION
SÉJOUR DE RANDONNÉE 2025 – ESCAPADE EN MAYENNE

Nom : Prénom :
Conjoint :
Adresse :
Tél. fixe : Portable :
Adresse courriel :

- Numéro(s) de licence : - Nom du club de souscription :

- s'inscrit(vent) au séjour de randonnée à Madré (Mayenne) du vendredi 20 juin au dimanche 22 juin 2025, au tarif de 195,00 € par personne ;
- certifie(nt) avoir pris connaissance sur le site de l'association ou par courrier, du descriptif complet du séjour et des notices d'information :
 - ▶ sur les assurances optionnelles WTW France / Mutuaide Assistance,
 - ▶ sur les conditions d'inscription au séjour et déclare(nt) les accepter ;
- ne contracte(nt) pas les assurances facultatives proposées par WTW ;
- contracte(nt) les assurances, ci-joint bulletin(s) de souscription complété(s) ;

Personne à prévenir en cas d'accident :
Tél. :

- verse(nt) un 1^{er} chèque de (60,00 € + €*) x = €, correspondant à l'acompte du séjour et au montant des assurances* éventuelles. Chèque à l'ordre de Nature et Sentiers, encaissé dès l'inscription ;
- règle(nt) le solde par un 2^e chèque de 135,00 € x..... =..... €, encaissé **deux mois avant le départ**. Paiement à l'ordre de Nature et Sentiers.

Date Signature(s) :

- **Covoiturage** : sans voiture voiture disponible pour passager(s).

D'après Ffrandonnée 21-Annexe 13-Bulletin de souscription séjour MAJ Janv 2024

2^{ème} exemplaire du bulletin d'inscription au séjour à compléter et à conserver avec, s'il y a lieu, le 2^{ème} exemplaire de souscription individuelle des assurances

- 1. Les séjours sont réservés aux adhérents de Nature et Sentiers** titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurances IRA ou FRA. Sous réserve de places disponibles, ouverture possible à d'autres pratiquants licenciés FFRP ou souscripteurs d'un "Pass(e) Découverte " dont la validité couvre la totalité du séjour.
- Le fait de s'inscrire à un séjour implique de participer aux randonnées proposées, d'être en bonne condition physique, entraîné à pratiquer la marche sur plusieurs jours consécutifs, muni de l'équipement de base du randonneur.
- 3. Des assurances individuelles, facultatives et optionnelles** (annulation / interruption de séjour - bagages), proposées par l'assureur fédéral "Groupama" via **WTW France, peuvent être souscrites au moment de l'inscription.** Le bulletin de souscription est téléchargeable et les notices d'information sont consultables sur le site de l'association : <https://www.natureetsentiers-evreux.com> (dans le menu "LES SÉJOURS", cliquer sur "Séjours 2025" puis sur les liens correspondant aux assurances).
Important : le formulaire individuel de souscription est à compléter, s'il y a lieu, en deux exemplaires (le 2° étant à conserver).
Sur ce bulletin, ne pas inscrire le numéro d'inscription au voyage et ne pas souscrire l'option 3 "Assistance Rapatriement " (licenciés IRA OU FRA, nous bénéficions déjà de cette garantie).

Assurances Séjours et Voyages - Interlocuteurs de l'assuré	
Pour toute information : WTW France Tél. : 09 72 72 01 19 Courriel : fr.ffrandonnee@wtwco.com	
Pour déclarer ✓ en ligne un sinistre concernant annulation/interruption de séjour ou bagages : https://www.ffrandonnee.fr/adherer/la-licence-federale/licence-que-faire-en-cas-de-sinistre ✓ par courrier : Willis Towers Watson France – Département Sport et Évènement – WTW DGPL Fédération, 2 rue de Gourville 45911 Orléans Cedex	Pour la mise en œuvre de la garantie assistance rapatriement : Mutuaide Assistance Appel de France : 01 45 16 84 99 Depuis l'étranger +33 1 45 16 84 99 Contrat n°... 8711.

- 4a. Les inscriptions aux séjours sont ouvertes** auprès de Nature et Sentiers dès que tous les adhérents ont reçu par voie électronique ou postale :
 - les descriptifs des séjours avec notice d'information et bulletins d'inscription,
 - la proposition d'assurance avec notices d'information et bulletin de souscription.

4b. Une inscription est prise en compte par l'association si le bulletin d'inscription, complété et signé, est accompagné :

- ▶ **d'un 1^{er} chèque** correspondant à l'**acompte** du séjour et au **montant** des assurances (si elles ont été souscrites), libellé à l'ordre de *Nature et Sentiers*. Il sera encaissé dès réception de toutes les inscriptions ;
- ▶ **d'un 2^e chèque** affecté au **solde** du séjour, à l'ordre de *Nature et Sentiers*, encaissé 1 à 2 mois avant le départ selon les conditions des prestataires ;
- ▶ **du formulaire d'assurance(s) individuelle(s) renseigné** s'il y a souscription de garantie(s) optionnelle(s) facultative(s).

**Courrier à retourner à : *Nature et Sentiers - Comptoir des Loisirs*
11 rue de la Harpe 27000 EVREUX**

- 5. Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont enregistrées** en tenant compte notamment de l'ordre d'arrivée du courrier, jusqu'à la date limite figurant sur le programme du séjour et sur le bulletin d'inscription.
 - ▶ **S'il y a un excédent d'inscriptions, la priorité est donnée aux adhérents supplémentaires**, affiliés à Nature et Sentiers :
 - antérieurement à l'année de la dernière assemblée générale ;
 - participant de façon régulière aux activités proposées par l'association ;
 - s'inscrivant à un seul séjour.
 - ▶ **Si le nombre de participants est insuffisant, le séjour pourra être annulé** par les organisateurs (les chèques seront alors restitués aux inscrits).
 - ▶ **En cas de désistement, restent à la charge du participant :**
 - les **sommes engagées par le club** et non récupérables, notamment le coût de l'immatriculation tourisme et les primes d'assurances facultatives ;
 - des **frais variables en fonction de la date d'annulation de l'inscription** selon les conditions de l'hébergeur. Ces frais ne seront pas retenus si la **place est échangée** à partir d'une nouvelle inscription ou **réservée avec l'assurance annulation**, le motif de l'annulation devant entrer dans les clauses du contrat ;
 - ▶ **En cas d'interruption de séjour, les sommes retenues** par les prestataires pourront être **remboursées uniquement par l'assurance**, si elle a été souscrite.

D'après FFRandonnée 19-Annexe 12-notice info préalable-MAJ Janv 2024